

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville de Dégelis, le 28 septembre 2016 à 19:30 heures.

PRÉSENCES : M. Simon Potvin (Dégelis), M. Elzéar Lepage (Lac-des-Aigles), M. Fernand Albert (Lejeune), M. Raymond Gagné (Pohénégamook), M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue), M. Gaston Chenard (St-Athanase), M. Keven Lévesque Ouellet (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Richard F. Dubé (St-Honoré-de-Témiscouata), Mme Pierrette Pelletier (St-Jean-de-la-Lande), Mme Céline Dubé Ouellet (St-Juste-du-Lac), M. Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Gilles Garon (Témiscouata-sur-le-Lac).

Assistent également M. Denis Moreau (Packington), Mme Jacinthe Potvin, Mme Renée-Anique Francoeur et M. Maxime Groleau (RIDT).

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Gilles Garon.

Il est proposé par M. Fernand Albert, appuyé par M. Gaston Chenard, d'adopter l'ordre du jour proposé et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-1159

2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**

M. Maxime Groleau fait la lecture du procès-verbal de la rencontre du 31 août 2016.

M. Gilles Garon demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires. Aucune question ou commentaire.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par Mme Céline Dubé Ouellet, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 31 août 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-1160

3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Mme Jacinthe Potvin effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par M. Elzéar Lepage, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 28 SEPTEMBRE 2016 :

Financière Banque Nationale	7 797,58 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témis.	25 000,00 \$
Bell Canada	688,94 \$
Bell Mobilité	20,88 \$
DAS Fédéral	6 068,11 \$
DAS Provincial	14 617,01 \$
Hydro-Québec	6 585,63 \$
Master Card	469,71 \$
Pelletier Gilles	31,01 \$
Roussel Jean-Guy	54,00 \$
Total payés:	61 332,87 \$

COMPTES À PAYER AU 28 SEPTEMBRE 2016 :

AGAT Laboratoire	1 314,73 \$
Albert Fernand	30,01 \$
Banque Nationale REER	373,82 \$
Bell Canada (ligne 1-800)	43,56 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs	734,44 \$

Caisse Pop. De St-Juste-du-Lac	174,80 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	318,72 \$
Chambre de commerce du Témiscouata	100,00 \$
Chénard Gaston	77,00 \$
Clément St-Pierre	53,00 \$
Conteneurs KRT Inc	27 699,95 \$
Dicom Express	109,71 \$
Dubé-Ouellet Céline	22,00 \$
Entrepreneur Général S.O.	3 449,25 \$
Équipement Sigma Inc	57,65 \$
Excavation Émilien Ouellet Inc	551,88 \$
Financière Banque Nationale	553,56 \$
Garage Michel Morin	169,02 \$
GENEQ Inc	75,88 \$
Groleau Maxime	51,50 \$
Groupe Coopératif Dynaco Inc	10,33 \$
Groupement Forestier de l'Est	18 705,28 \$
Horizon CFVD	463,35 \$
Info-Dimanche	308,14 \$
Ouellet Jacques	30,00 \$
La Buanderie de R-D-L Inc	36,79 \$
La Capitale assurances et gestion du patrimoine	2 815,96 \$
Laurentide Re/Sources Inc	4 109,07 \$
Lepage Elzéar	61,00 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	2 053,18 \$
Livr' Avenir	241,45 \$
Maheu & Maheu	128,77 \$
Master Card	469,71 \$
Michaud Patrick	15,00 \$
MRC Témiscouata	58,60 \$
Municipalité de Dégelis	4 167,73 \$
Ouellet Jean-Pierre	52,01 \$
P. Beaulieu Électrique	365,26 \$
Pelletier Claude	41,00 \$
Les Pétroles JMB	468,07 \$
Pièce Témis Inc	1,25 \$
Robert David	23,00 \$
SADC	1 350,00 \$
Sani-Lang Inc	64 229,07 \$
Services sanitaires A. Deschesnes	109 338,02 \$
Société V.I.A. Inc	8 133,15 \$
Solutions Témis Inc	28,15 \$
Transport Baseley	2 000,57 \$
Usinage industriel Dégelis	281,77 \$
Weight-Tronix Canada	712,85 \$
Total à payer:	256 659,01 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2016-1161**

4) **ADMINISTRATION**

a) **États financiers au 31 juillet 2016**

M. Maxime Groleau commente rapidement les états financiers au 31 juillet 2016.

Les prévisions pour cette fin d'année financière sont reprises dans le document des prévisions budgétaires 2017.

b) Prévisions budgétaires 2017

La RIDT est en attente des facteurs comparatifs applicables pour l'année 2017 pour 4 municipalités. Ceux-ci servent à moduler les données prises en compte dans le calcul de la richesse foncière. La répartition des quotes-parts est basée à 50 % sur cette donnée.

Le budget de la RIDT peut cependant être adopté sans cette information mais elle est essentielle pour la répartition finale des quotes-parts entre les 19 municipalités. La RIDT n'a aucun contrôle sur ce type d'informations et les fluctuations de coûts qu'elles entraînent pour chaque municipalité.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Ouellet, appuyé par M. Gaston Chenard, qu'un montant de 100 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté soit affecté, pour l'année 2017, dans les différents postes budgétaires mentionnés à la présentation du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-1162

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Simon Potvin, que les prévisions budgétaires 2017 de la RIDT soient adoptées.

	Budget 2017
PRODUITS	
Administration générale	
Total quotes-parts municipalités	176 600
Compensation pour service recyclage	58 639
Affectation de surplus accumulé	30 000
Revenus d'intérêts et autres subventions	3 000
Ventes bacs, conteneurs, composteurs	25 000
	293 239
Lieu d'enfouissement	
Total quotes-parts municipalités	715 743
Affectation de surplus accumulé	-
Facturation aux utilisateurs	83 141
	798 884
Réserve post-fermeture LET	
Total quotes-parts municipalités	19 144
Réserve fermeture cellule phase 1	
Total quotes-parts municipalités	38 289
Collecte-transport Déchets	
Total quotes-parts municipalités	642 024
Facturation aux utilisateurs	175
	642 199

	Budget 2017
Collecte-transport Recyclage	
Total quotes-parts municipalités	99 801
Compensation pour service recyclage	469 115
Facturation aux utilisateurs	175
	<u>569 091</u>
Centre de tri	
Total quotes-parts municipalités	26 064
Compensation pour service recyclage	58 639
Facturation aux utilisateurs	100
	<u>84 804</u>
Écocentres	
Total quotes-parts municipalités	278 876
Retour redevance à l'enfouissement	166 250
Affectation de surplus accumulé	40 000
Facturation utilisateurs	61 844
Revente matériaux	41 000
	<u>587 970</u>
Gestion des matières organiques	
Total quotes-parts municipalités	21 976
Affectation de surplus accumulé	30 000
Subventions	-
	<u>51 976</u>
Installations septiques Vidanges (estimations)	
Facturation Auclair	15 134
Facturation Biencourt	14 646
Facturation Dégelis	30 431
Facturation Lac-des-Aigles	12 530
Facturation Lejeune	13 832
Facturation Packington	28 478
Facturation Pohénégamook	23 270
Facturation Rivière-Bleue	17 249
Facturation St-Athanase	11 066
Facturation St-Elzéar-de-Témiscouata	10 577
Facturation St-Eusèbe	18 714
Facturation St-Honoré-de-Témiscouata	13 507
Facturation St-Jean-de-la-Lande	16 110
Facturation St-Juste-du-Lac	23 759
Facturation St-Louis-du-Ha! Ha!	20 667
Facturation St-Marc-du-Lac-Long	14 971
Facturation St-Michel-de-Squatec	20 992

	Budget 2017	
Facturation St-Pierre-de-Lamy	6 346	
Facturation Témiscouata-sur-le-Lac	64 604	
<hr/>		
Total facturation municipalités		376 884
Facturation utilisateurs		21 155
		<u>398 039</u>
TOTAL PRODUIT		<u>3 483 634 \$</u>
<hr/>		
CHARGES		
Administration Générale		
Salaires et charges sociales	199 867	
Téléphone	3 150	
Poste et expédition	5 200	
Dons et commandites	1 400	
Publicité et promotion	14 170	
Fournitures de bureau	6 300	
Immobilisations à même les revenus	-	
Déplacements	6 432	
Formation	1 400	
Location, assurances et immatriculation	18 990	
Honoraires professionnels	7 992	
Entente - Ville de Dégelis	2 000	
Frais financiers	1 340	
Achat bacs, conteneurs, composteurs	25 000	
		<u>293 239</u>
Lieu d'enfouissement		
Salaires et avantages sociaux	91 228	
Téléphone	617	
Pièces et accessoires	5 900	
Essence et diesel	20 500	
Assurances et immatriculations	9 538	
Électricité	32 082	
Entretien	5 850	
Entretien machineries	18 000	
Immobilisations à même les revenus	-	
Analyses et laboratoire	17 850	
Honoraires professionnels	13 605	
Entente traitement lixiviats	4 900	
Redevance à l'enfouissement	216 214	
Réserve fermeture cellule LET	38 289	
Réserve post-fermeture	19 144	

	Budget 2017
Remboursement de dette (R-004)	9 376
Remboursement de dette (R-006)	300 494
Remboursement de dette (R-006 et R-007)	44 536
Frais d'émission	8 193
	<u>856 317</u>
Collecte-transport-Déchets	
Contrat SSAD	642 024
Levées supplémentaires	175
	<u>642 199</u>
Collecte-transport Recyclage	
Contrat SSAD	568 916
Levées supplémentaires	175
	<u>569 091</u>
Centre de Tri	
Contrat Société Via	84 804
	<u>84 804</u>
Écocentres	
Salaires et charges sociales	203 095
Téléphone	5 770
Taxes et permis	250
Fournitures de bureau et affichage	1 500
Déplacements	5 700
Formation	500
Pièces et accessoires	3 600
Location	12 284
Assurances et immatriculations	2 000
Électricité	6 869
Entretien	7 100
Immobilisations à même les revenus	-
Remboursement de dette (R-004)	35 483
Remboursement de dette (R-006 et R-007)	17 126
Frais d'émission	1 345
Transport et traitement	285 348
	<u>587 970</u>
Gestion des matières organiques	
Salaires et charges sociales	48 976
Honoraires professionnels	3 000
Immobilisations à même les revenus	-
	<u>51 976</u>

Installations septiques Vidanges

Contrat Sani-Lang

Vidanges supplémentaires

TOTAL CHARGE**BÉNÉFICE NET**

Budget 2017	
376 884	
<u>21 155</u>	
	<u>398 039</u>
	3 483 634 \$
	0 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2016-1163**

En ce qui concerne les vidanges d'installations septiques qui ne sont prévues dans l'année par la taxation municipale, la RIDT modifiera son système de facturation afin d'éviter d'avoir des mauvaises créances.

La RIDT va demander à chaque municipalité de prévoir, dans son règlement de taxation 2017, une taxe de service complémentaire pour ce type de vidange. Le montant sera celui prévu au coût facturé par la RIDT soit 171 \$ par vidange supplémentaire, non prévue par rapport à la taxe de service de base pour les vidanges.

À partir du 1^{er} janvier 2017, pour chaque demande de vidange d'installation septique supplémentaire :

- si la municipalité a prévu dans son règlement de taxation la possibilité de taxer ce service complémentaire.
La RIDT facturera directement le propriétaire pour ce service supplémentaire.
Advenant le cas où cette facture n'est pas acquittée par le propriétaire dans les 60 jours, la RIDT transmettra alors la facture à la municipalité concernée pour que celle-ci s'en acquitte et taxe le service complémentaire pour ce propriétaire
- si la municipalité n'a pas prévu dans son règlement de taxation la possibilité de taxer ce service complémentaire.
Le propriétaire devra payer d'avance chaque service complémentaire, avant que les travaux ne puissent être effectués.
Le directeur général de la RIDT pourra cependant évaluer certaines demandes au cas par cas.

c) Renouvellement de contrat - Renée-Anique Francoeur

Le contrat de Renée-Anique Francoeur arrive à échéance.

Il est proposé par Mme Céline Dubé Ouellet, appuyé par M. Fernand Albert, que la RIDT renouvelle son contrat pour une période d'une année supplémentaire avec les mêmes conditions que précédemment. Sur sa demande, sa durée hebdomadaire de travail et sa rémunération seront cependant fixées à 28 heures, le tout dans un objectif de conciliation travail/famille.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2016-1164**

d) Renouvellement Assurances collectives

La MRC de Témiscouata et la RIDT sont couverts par le même programme d'assurances collectives. Après avoir fait des demandes de soumissions, la représentante du courtier au dossier « Robin Veilleux assurances et Rentes collectives inc. » est venue présenter les propositions de renouvellement.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par Mme Céline Dubé Ouellet, que la RIDT conserve les couvertures déjà en place avec La Capitale. Celle-ci propose les mêmes conditions d'assurances qu'auparavant avec une diminution de taux de 3,21 %. L'offre est valide pour une période de 16 mois pour la garantie à expérience et de 28 mois pour les garanties de mise en commun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2016-1165**

5) PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MATIÈRES ORGANIQUES

a) Ouverture de poste – Chargé de projets

Il est proposé par M. Simon Potvin, appuyé par M. Elzéar Lepage, que la RIDT ouvre un poste pour procéder à l'embauche d'un chargé de projets pour le PGMR et les matières organiques. Le contrat sera pour une durée d'un an avec possibilités de renouvellement.

Un comité de sélection formé de M. Gilles Garon, M. Keven Lévesque Ouellet, M. Richard F. Dubé et M. Maxime Groleau verra à effectuer les démarches pour le recrutement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2016-1166**

L'offre d'emploi serait publiée sur Emploi-Québec et le journal régional mais aussi envoyée aux universités qui dispensent des programmes en lien avec les compétences recherchées et mise en ligne sur des sites spécialisés.

Chargé(e) de projet - Gestion des matières résiduelles

Description sommaire des tâches

Relevant du directeur général, le chargé de projet devra établir, en plus de l'analyse technique et de celle des moyens de financement disponibles, les modes et coûts d'opérations de différents projets. Il est donc amené, à partir des orientations du nouveau PGMR de la MRC de Témiscouata, à planifier, organiser, élaborer et réaliser différentes étapes en vue de :

- Évaluer les scénarios applicables de gestion des matières organiques pour assurer leur collecte et leur valorisation (mesure 1-5)
- Évaluer la nécessité et les possibilités de valorisation les plastiques agricoles et autres rejets du secteur acéricole, agricole ou forestier (mesure 1-9)
- Participer aux analyses de situation en vue du prochain appel d'offre pour les vidanges d'installations septiques
- Évaluer les quantités et les scénarios applicables de valorisation des boues issues des stations d'épuration et des boues de fosses septiques (mesure 1-7)
- Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché pour les matières recueillies dans les écocentres (meubles, objets, bois, agrégats, ...), y compris les modes de collecte et les infrastructures s'y rattachant au besoin (mesure 2-11)
- Développer un système pour remplacer les 2 collectes d'encombrants par année par un système sur appel (mesure 3-20)
- Analyser les modalités applicables pour trier, réutiliser ou valoriser les encombrants recueillis par les collectes (mesure 2-13)
- Effectuer des caractérisations des matières entrants au LET et au centre de tri afin de mieux cibler les actions à entreprendre (mesure 3-18)
- Mettre à jour le PGMR et assurer son suivi (mesure 3-26 et 3-27)

De manière général, l'ensemble des scénarios analysés devront pourvoir s'intégrer dans les orientations déjà prises par la RIDT.

Il est appelé à faire preuve d'autonomie et d'un bon sens critique en tant que chargé de projet. Il devra participer à des nombreuses rencontres avec les intervenants du milieu afin que les projets mis de l'avant s'ancrent dans la réalité régionale et engendrent un maximum de retombées s'ils sont mis en œuvre.

Exigences du poste

- Diplôme universitaire de 1er cycle et/ou 2ème cycle en génie, en sciences ou en environnement.
- Expérience pertinente minimale de 3 ans, l'expérience comme consultant en environnement est un atout
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction, sens de l'organisation et rigueur
- Autonomie, détermination, aptitude à relever des défis et savoir-faire technique
- Bonne maîtrise du français (écrit et oral) ainsi que de la suite MS Office

Région : Bureau principal à Dégelis (Bas-St-Laurent)

Date d'entrée en fonction : Décembre 2016

Durée prévue : contractuel un an avec possibilité de renouvellements

Salaire offert : selon expérience et qualifications

Nombre d'heure/semaine : 35 heures/semaine

Date limite de candidature : 21 octobre 2016

Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés. Pour plus de détails sur le poste et nos activités www.ridt.ca. Prendre note que le genre masculin est utilisé pour alléger le texte.

6) **ÉCOCENTRES**

a) **Contrats « Transport et matériaux divers » et « Transport et traitement de matériaux secs »**

Soumission « Transport et traitement des matériaux secs »

La RIDT a demandé des soumissions publiques sur le système d'appel d'offre SEAO pour le transport et le traitement des matériaux secs provenant des écocentres pour les années 2017 et 2018, plus une option de renouvellement pour 2019.

Les prix sont fermes pour la période mais une clause d'indexation s'applique en fonction des volumes de facturation mensuels et de du prix du diesel.

Une seule entreprise a déposé une soumission. Celle-ci est conforme :

<i>avant taxes</i>		Conteneurs KRT
Bois	<i>Prix à la tonne</i>	80 \$
<i>624 tonnes estimées par année</i>	<i>Prix estimé pour l'année</i>	49 920 \$
Matériaux de construction triés	<i>Prix à la tonne</i>	85 \$
<i>1 230 tonnes estimées par année</i>	<i>Prix estimé pour l'année</i>	104 550 \$
Matériaux de construction non triés	<i>Prix à la tonne</i>	90 \$
<i>388 tonnes estimées par année</i>	<i>Prix estimé pour l'année</i>	34 920 \$
Prix total estimé pour l'année 2017		189 390 \$

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Simon Potvin, d'accepter la soumission de Conteneurs KRT comme étant la plus basse conforme pour le transport et le traitement de matériaux secs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2016-1167**

Soumission « Transport de matériaux divers »

La RIDT a demandé des soumissions sur invitation pour le transport de matériaux divers provenant des écocentres pour les années 2017 et 2018, plus une option de renouvellement pour 2019.

Les prix sont fermes pour la période mais une clause d'indexation s'applique en fonction des volumes de facturation mensuels et de du prix du diesel.

Deux entreprises ont été contactées pour déposer des soumissions. Elles ont déposé des soumissions conformes.

<i>avant taxes</i>		Conteneurs KRT	Gaudreau Environnement inc.
Écocentre secteur TSL	<i>Prix par transport simple boîte (40 estimés par an)</i>	250,00 \$/transport 10 000,00 \$	242,80 \$/transport 9 712,00 \$
	<i>Prix par transport double boîtes (10 estimés par an)</i>	500,00 \$/transport 5 000,00 \$	572,64 \$/transport 5 726,40 \$
Écocentre secteur Squatec	<i>Prix par transport simple boîte (20 estimés par an)</i>	250,00 \$/transport 5 000,00 \$	365,33 \$/transport 7 306,60 \$
	<i>Prix par transport double boîtes (5 estimés par an)</i>	500,00 \$/transport 2 500,00 \$	628,71 \$/transport 3 143,55 \$
Prix total estimé pour l'année 2017		22 500,00 \$	25 888,55 \$

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Simon Potvin, d'accepter la soumission de Conteneurs KRT comme étant la plus basse conforme pour le transport de matériaux divers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2016-1168**

b) Valorisation de la biomasse urbaine

Dans le cadre de la mise en application du nouveau PGMR, une des mesures prévues est d'essayer de trouver de nouveaux débouchés pour certains matériaux dont le bois.

L'entreprise de consultant Gestions Conseils PMI a été rencontrée par M. Maxime Groleau afin de préparer une offre de service à la RIDT. Cette entreprise dispose de nombreuses données en lieu avec les matières constituant la « biomasse urbaine », par exemple, le bois d'œuvre, de démolition, les branches, ...

Dès que l'offre de service sera disponible, M. Groleau la transmettra par courriel aux administrateurs afin que ceux-ci puissent donner leur avis par courriel et valider ou non le mandat à donner le plus rapidement possible.

7) VARIA

a) Dépôt non autorisé – LES St-Elzéar-de-Témiscouata

Suite aux démarches effectuées, le Ministère des Ressources Naturelles a été effectué le « ménage » sur les terres publiques situés juste avant l'ancien lieu d'enfouissement

sanitaire des Frontières situé à St-Elzéar-de-Témiscouata. Tous les matériaux ont été apportés au lieu d'enfouissement de Dégelis par leur propre moyen.

La participation de la RIDT se résume à ne pas avoir facturé de frais pour l'enfouissement et donc assumer le paiement des redevances à l'enfouissement pour cet apport.

Le montant représente environ 50 \$ pour 2,25 tonnes apportés.

b) Tarification incitative pour les matières résiduelles

M. Maxime Groleau dépose un document de travail qui est destiné à chaque municipalité afin de les sensibiliser à orienter leur taxation de service pour le service de gestion des matières sur un principe d'utilisateur-payeur.

Il n'y a, bien sûr, aucune obligation immédiate mais l'objectif est de commencer à en discuter avec les municipalités intéressées. Au besoin, M. Groleau est disponible pour rencontrer ces municipalités et discuter des tenants et aboutissants d'un tel principe.

8) PROCHAINE RENCONTRE

Les troisièmes mercredis du mois, soient :

- Mercredi 19 octobre 2016
- Mercredi 16 novembre 2016
- Mercredi 21 décembre 2016

9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Gaston Chenard de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2016-1169**

Gilles Garon, président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier